

Paris, le 18 octobre 2021

MIEUX ORGANISER PLUTOT QUE DESTRUCTURER

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit dans son article 40, le transfert de la prescription médicale des lunettes et des lentilles aux orthoptistes, ainsi que le dépistage de l'amblyopie chez les nourrissons et la prise en charge des enfants nécessitant des lunettes. Ces prescriptions d'orthoptistes pourraient être renouvelées par les opticiens.

Ceci sort la prise en charge des troubles réfractifs de la filière visuelle de la responsabilité et l'organisation de l'ophtalmologiste.

L'argument donné par le gouvernement est celui des délais d'attente. Pourtant, les délais d'attente chez les ophtalmologistes se sont considérablement raccourcis comme leur enquête récente vient de le prouver : diminution de 50 % en deux ans. Des efforts considérables d'organisation sous la responsabilité de l'ophtalmologiste ont été faits en collaboration avec les orthoptistes, y compris grâce à la télémédecine dans les territoires en situation difficile.

Plutôt que de prendre en compte ces efforts et les accompagner, en particulier en facilitant le recrutement d'assistants médicaux, le gouvernement préfère légiférer brutalement, sans concertation et malgré l'opposition de l'ensemble du milieu ophtalmologiste.

C'est pourquoi la CSMF soutient le mouvement que le Syndicat National des Ophtalmologistes Français et l'Association Nationale des Jeunes Ophtalmologistes ont lancé, y compris l'appel à la grève ce vendredi 22 octobre et sera aux côtés des ophtalmologistes.

Il est toujours préférable de s'organiser entre professionnels de santé plutôt que de déstructurer les filières de prise en charge sans concertation.

Le cas de l'ophtalmologie, pour la filière visuelle, se reproduira dans d'autres secteurs. La CSMF appelle le gouvernement à faire confiance aux professionnels de santé et à les accompagner dans une réorganisation des filières de soins permettant la coordination et la coopération entre les différentes professions de santé plutôt que leur opposition.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.